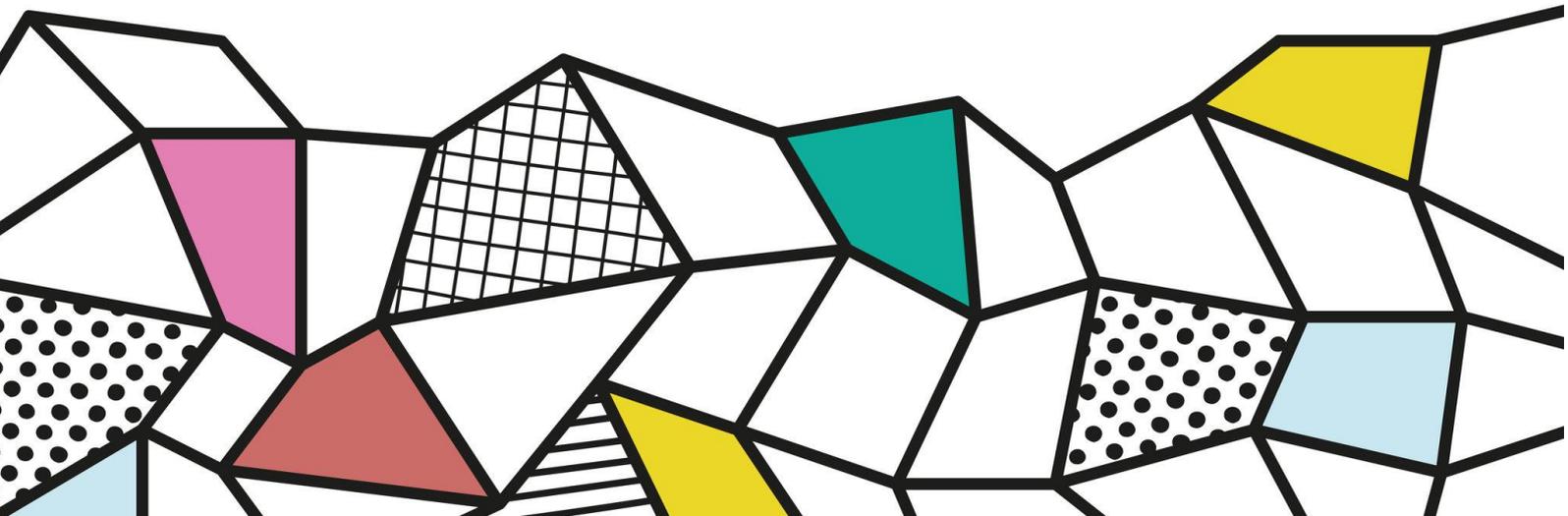




**APPEL A INITIATIVES ASSOCIATIVES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS
D'EDUCATION POPULAIRE
DE 2022 A 2025**





1. Cadre politique et objectifs

En s'engageant aux côtés des personnes et en leur proposant ou en accueillant des projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs, l'éducation populaire est une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

Pour la Ville de Lyon, l'éducation populaire est un axe fort de l'action municipale pour répondre en particulier à trois priorités essentielles :

- **Une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie,**
- **Une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique,**
- **Le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme outils de transformation sociale.**

Les enjeux et priorités de la Ville de Lyon se traduisent également dans un certain nombre de documents-cadres et de contrats de projet tels que le Projet Educatif de Territoire, le Contrat de Ville, la Charte de Coopération Culturelle, le Plan d'Action Climat Air Energie, et dans un partenariat structurant avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le développement de son Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale et le Contrat Enfance Jeunesse.

Avec cet appel à initiatives associatives, la Ville de Lyon souhaite, dans le strict cadre de ses compétences et pour la période 2022-2025, encourager et soutenir des associations d'éducation populaire qui, par leur approche globale et intégrée et leur ancrage dans les quartiers lyonnais, constituent :

- Des lieux ressources pour le développement et l'émancipation des personnes,
- Une offre de services de proximité innovante et adaptée aux besoins et aux aspirations des habitant.e.s dans une visée d'autonomisation des personnes et de développement du vivre-ensemble,
- Une ressource structurante pour le développement social, éducatif, culturel, des territoires et de la Ville, par leur capacité de mobilisation et de travail en réseau.

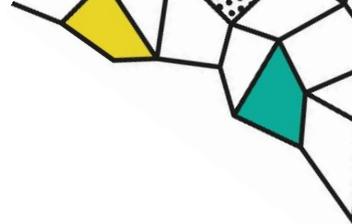
Les projets attendus devront, dans le cadre d'une démarche d'intervention globale et territorialisée, répondre aux enjeux suivants :

1. ***L'accompagnement de la transition écologique et sociale.*** *Transition écologique et transition sociale sont les deux faces de la même pièce. Les associations constituent des acteurs de premier plan pour accompagner les initiatives alliant le sens de projets favorisant la promotion du vivant, le développement des pratiques et usages éco-citoyens, le développement du lien social, les dynamiques d'émancipation individuelle et collective.*

- 
2. **La participation des habitant.e.s, l'exercice de la citoyenneté, l'engagement et le soutien à la vie associative locale.** Une attention particulière sera portée aux démarches favorisant le désenclavement des territoires et l'inclusion des personnes. A ce titre, les démarches conduites aux côtés des habitant.e.s et permettant l'expression collective des besoins comme la formalisation de propositions des usager.e.s relatives à leurs conditions de vie seront appréciées (promotion de l'expertise d'usage des habitant.e.s). Les dynamiques autour des questions de jeunesse seront aussi un élément important dans cette période de crise sanitaire et sociale.
 3. **Les solidarités, l'accès aux droits et l'inclusion** par la prise en compte des publics précaires ou empêchés, en s'appuyant notamment sur les notions de proximité et de qualité de l'accueil des habitant.e.s, la lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination, les démarches favorisant la cohésion sociale et l'égalité des droits, les démarches « d'aller vers » et l'adaptation des actions aux besoins spécifiques des publics y compris en termes d'inclusion numérique, d'articulation avec les acteurs locaux et institutionnels du champ social et médicosocial.
 4. **L'accueil et l'accompagnement des enfants et de leur famille dans une démarche éducative globale,** en cohérence avec les objectifs du Projet Educatif de Territoire, favorisant l'épanouissement et le bien-être individuel et collectif de tous les enfants, la continuité dans l'accompagnement de la petite enfance à l'adolescence, une approche globale des différents temps de l'enfant, l'inscription dans le partenariat local, dans une perspective de mixité sociale et la prise en compte des publics rencontrant des difficultés socioéducatives.
 5. **L'animation de la vie sociale et culturelle locale** par des projets favorisant le vivre-ensemble, le faire-ensemble, les rencontres entre générations, l'égalité de genre, l'accès à la culture, au sport et au loisir, la démocratisation des savoirs, l'éducation aux médias et à l'écocitoyenneté, comme leviers d'expression et d'émancipation individuelle et collective.

Au regard de la pertinence des projets proposés dans le cadre de ces enjeux globaux, la Ville se réserve le droit de proposer une convention de partenariat pluriannuelle aux associations retenues pour la mise en œuvre de leur projet.

A ce titre, l'association pourra solliciter annuellement l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la mise à disposition pluriannuelle de locaux sous réserve du vote du budget municipal, des procédures juridiques d'attribution et de l'évaluation annuelle des projets déposés.



2. Critères d'éligibilité pour candidater

- Etre une association loi 1901 ou Fondation reconnue d'utilité publique implantée territorialement sur Lyon
- Etre agréé par l'Etat au titre de l'Éducation Populaire
- S'inscrire dans une approche territoriale et de proximité à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers de Lyon

3. Critères de sélection des projets

- Présenter une gouvernance démocratique, participative et ouverte, favorisant la prise de responsabilités des adhérent.e.s, l'égalité femme-homme, la place des jeunes
- Présenter un projet associatif intégré et transversal garant d'une démarche de développement social local et d'éducation populaire
- Proposer des projets et actions adaptés aux besoins des habitant.e.s notamment les plus fragiles
- Favoriser la participation des habitant.e.s, l'accompagnement des initiatives et la vie associative locale
- Prendre en compte de façon significative les 3 priorités transversales de la Ville de Lyon et les orientations des documents cadre contractuels

Seront également appréciés :

- Le caractère innovant du projet et sa cohérence avec les projets territoriaux pilotés par la Ville et ses partenaires institutionnels
- L'inscription dans le partenariat local et la complémentarité des actions proposées
- La pérennité du modèle économique de l'association
- La méthodologie de suivi et d'évaluation des projets

4. Instruction des candidatures et calendrier prévisionnel

Les porteurs de projet sont invités à formaliser leur proposition à l'aide du dossier de candidature en pièce-jointe.

Le dossier de candidature ainsi que d'éventuels documents complémentaires sont à adresser jusqu'au **14 mai 2021** par voie dématérialisée à la Ville de Lyon à l'adresse suivante : mission.dsl@mairie-lyon.fr

La Ville de Lyon met exclusivement à la disposition de ses partenaires un espace d'échange de fichiers volumineux afin de faciliter notre collaboration. Vous accéderez à ce service en ligne en [cliquant ici](#).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le [mode d'emploi](#).

Tout dossier non conforme ou incomplet sera considéré comme non recevable.

Des rencontres de présentation et d'échanges seront proposées aux porteurs de projet déclarés recevables avant le 16 juillet 2021.



5. Annexe

Dossier de candidature

Contact

Direction du Développement Territorial
Mission Développement Social Local
mission.dsl@mairie-lyon.fr

